LE MANDRÉEN

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS - VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

MARS 2020 **N° 256**

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

PAVILLON BLEU

MA COMMUNE A DU CŒUR

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

www.ville-saintmandrier.fr

Afin de respecter les dispositions du Code électoral en matière de communication en période pré-électorale, il n'y aura pas d'éditorial du maire dans ce numéro du Mandréen.

En revanche, le présent mandat s'achevant le 22 mars 2020, les élus restent bien entendu à la disposition et à l'écoute des Mandréens et continuent à travailler pour traiter les affaires courantes de la commune jusqu'à cette date.

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

NOS JOIES, NOS PEINES...

BONJOUR LES BÉBÉS !

BONETTO Romy 08/02/2020

ILS NOUS ONT QUITTÉS

PERES Christian
19/01/2020 67 ans

GENDRON veuve **GOURVENNEC Jeanne**
25/01/2020 92 ans

FIORINO veuve **BANDIÉRA Félicitée**
05/02/2020 94 ans

CAROFF Maurice
10/02/2020 86 ans

MOREY Michel
13/02/2020 66 ans

ROSSO veuve **AJELLO Monique**
23/02/2020 89 ans

TÉRÉSI épouse **THIL Simone**
27/02/2020 80 ans

CÉCINI veuve **ROY Yvonne**
01/03/2020 89 ans

AJELLO veuve **COURTAND Marie Louise**
02/03/2020 97 ans

PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18h00 à 08h00 par un agent de la police municipale au 06 75 56 02 17.
L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

VOUS VENEZ DE VOUS ÉTABLIR À SAINT-MANDRIER ?

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

Pour être tenu informé des manifestations organisées sur la commune, spectacles, vernissages, réunions publiques..., inscrivez-vous auprès du service VIE DE LA CITÉ en envoyant vos nom, prénom et adresse mail à : **viecite@ville-saintmandrier.fr**

"Événements de la ville de Saint Mandrier sur Mer"

LE **MANDRÉEN**
JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION
Disponible sur
www.ville-saintmandrier.fr

Directeur de la Publication : Gilles VINCENT.
Rédaction, création graphique, mise en page : Service Vie de la Cité.
Crédits photos : Service Vie de la Cité, associations, Patrick LECONTE,
Photo de couverture : Gilles MAGISSON
Impression : Imprimerie Joubert
06517 CARROS

AGENDA - MARS 2020

JUSQU'AU 16 MARS

EXPOSITION GEORGES N'GUYEN, CARMÈLE ROSSINI ET MONIQUE THURNES, Galerie Rancilio. Tous les jours, 10 h - 12 h / 16 h - 18 h.

SAMEDI 7 MARS

Dans le cadre de la Journée Internationale des droits des Femmes, **CONCERT À L'ITALIENNE DE MARIA MORENO** à 20 h 30, théâtre Marc Baron et exposition éphémère de **SYLVIE TEXTORIS.** Entrée libre.

DIMANCHE 15 MARS

1ER TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

DIMANCHE 15 MARS

VIDE GRENIERS DU PIN ROLLAND, parking Sainte Asile, de 8 h à 16 h.
Réservation obligatoire à la permanence le mercredi matin de 10 h à 12 h, salle Myrte au Pin Rolland.
Association Festive de la Presqu'île 06 71 10 62 27

LUNDI 16 MARS

CONFÉRENCE MUSICALE "DE PEROTIN À JEAN-MICHEL BOSSINI", à 18 h 30, Théâtre Marc Baron par Pascal BRUNO, pianiste musicologue. Entrée libre.

SAMEDI 21 MARS

BAL COSTUMÉ DE LA SAINT PATRICK, à 20 h, salle des Fêtes organisé par la Mandréane. Tarif 10 € par adulte, 5 € par enfant et gratuit pour les -de 8 ans.

DIMANCHE 22 MARS

LOTO organisé par l'école de Danse, à 14 h 30, salle des Fêtes Marc Baron.

DIMANCHE 29 MARS

VIDE DRESSING de 9 h à 16 h, salles Myrte et Arbouses, organisé par l'Association Festive de la Presqu'île.
10 € le stand. Réservation obligatoire à la permanence le mercredi matin, de 10 h à 12 h, salle Myrte. Tel : 06 71 10 62 27.

DU 3 AU 19 AVRIL

EXPOSITION DE MAQUETTES ET DE MODÈLES RÉDUITS, Galerie Rancilio. Tous les jours, 14 h - 18 h. Vernissage le 3 avril à 18 h 30.

ACTUS MUNICIPALES

Les **BRÈVES** du Conseil

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 24 janvier 2020.
Toutes les réunions du Conseil, annoncées par voie d'affichage et par voie de presse, sont ouvertes au public ; celui-ci ne peut troubler l'ordre public et le déroulement des débats par ses interventions.

Les principales questions débattues portaient sur les points suivants :

- Convention de mise à disposition de la piscine du Pôle Écoles Méditerranée au profit des écoles élémentaires de la commune.
- Convention avec l'État pour le programme de construction d'un logement social par la commune.
- Convention d'attribution d'un fonds de concours financier par la Métropole Toulon Provence Méditerranée à la commune pour l'extension du cimetière Les Pins.
- Convention financière entre la Métropole et la commune.
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- Présentation du rapport annuel 2019 de la Métropole sur la situation en matière de développement durable.
- Revalorisation des taux de rémunération des professeurs des écoles pour les études surveillées.
- Création de postes au titre de l'avancement de grade des agents municipaux.
- Information sur les marchés à procédure adaptée.
- Convention entre la commune et l'Éducation Nationale pour le recours à des intervenants réguliers en éducation physique et sportive rémunérés par la commune.

Les 12 délibérations donnant lieu à vote ont été votées à l'unanimité.

Un compte-rendu analytique de chaque séance du Conseil Municipal est affiché sur le tableau devant la Mairie sous huitaine et peut être consulté sur place par l'ensemble des citoyens, ainsi que tout rapport et compte-rendu.

Michel **MARIN**
Adjoint au Maire

J'ai accordé un droit de réponse à l'APE, droit qu'ils ne m'ont pas accordé pour répondre aux attaques infondées publiées dans leur bulletin.

Ci-dessous, sans commentaires, les extraits des décisions essentielles du jugement pour que vous puissiez vous faire votre propre opinion. Il faut lire par «moyens», les arguments développés par l'association.

- Sur le Projet d'Aménagement et de Développement du Territoire : « *il y a lieu d'écarter le moyen de l'APE comme étant imprécis* » car il est sans incidence sur la légalité.
- Sur le zonage UCb : « *La requérante (APE) n'est pas fondée à soutenir que la délibération attaquée serait illégale* ».
- Sur la prévision de croissance démographique : « *contrairement à ce que soutient l'association requérante, le rapport de présentation n'est pas entaché d'illégalité* » ; « *l'association requérante n'est pas fondée à soutenir, d'une part, que la prévision de la population faite dans le rapport de présentation serait erronée et d'autre part, que le besoin en logements serait surestimé.* ».
- Sur le diagnostic environnemental : « *L'association requérante n'est pas fondée à soutenir que le rapport de présentation ne prend pas suffisamment en compte le risque d'inondation et ruissellement* ». Il en est de même pour le risque de submersion marine.
- Sur les espaces boisés : « *Ces moyens qui sont inopérants dans le cadre de l'examen du contenu du PADD seront écartés* ».
- Sur le principe d'équilibre, l'Association soutient que « *Le PLU n'assure pas, au travers des différents documents, les équilibres nécessaires à la préservation de son environnement et de ses paysages* ». Or, le tribunal a jugé que : « *L'association requérante n'est donc pas fondée à soutenir que le plan local d'urbanisme serait illégal* » en ne préservant pas l'environnement.
- Sur la zone UBb de la Coudoulière : « *Ce projet ne constitue donc pas, contrairement à ce que soutient la requérante, une extension de l'urbanisation* ».
- Sur le zonage UM en général : D'une part, l'association soutient que Le PLU a classé indûment les zones UM de la Marine Nationale. Or, le juge considère que : « *l'association requérante ne saurait par ce moyen remettre en cause l'intégralité du classement en zone UM en l'espèce. Il y a lieu d'écarter le moyen tiré de l'illégalité dans son entier du classement en zone UM* ». D'autre part, l'association considère que le PLU n'aurait pas évalué l'impact paysager de l'urbanisation, des zones UM, ni ses incidences sur l'environnement. Or, là encore : « *la requérante n'est pas fondée à soutenir cet argument. Le moyen […] doit être écarté* ».
- Sur le Vallon de Cavalas, selon l'association : « *Le projet rogne le massif boisé au nord et étrangle étroitement la partie protégée du vallon* ». Or, de nouveau, l'association n'est pas fondée à soutenir ces moyens. Sur le classement de zones naturelles en agricoles protégées : « *Les auteurs du Plan Local d'Urbanisme n'ont pas commis d'erreur manifeste d'appréciation* » et « *Le classement en zone agricole Apr maintient le caractère remarquable de la zone* ».

Le Maire,
Gilles **VINCENT**

Droit de réponse de **l'APE** à l'article du Mandréen 254

Non, le PLU n'est pas renforcé par la décision du Tribunal administratif de Toulon

M. le Maire de Saint-Mandrier, dans le Mandréen de janvier, a présenté son interprétation du jugement du Tribunal administratif suite au recours de l'APE contre le PLU voté en 2017 par la commune. L'APE vous présente son analyse contradictoire de ce jugement.

Non, le juge n'a pas « estimé que les recours de l'APE devaient être rejetés ». En effet, le Tribunal donne raison à l'APE sur différents points. Non, le PLU n'en sort pas « renforcé » puisque heureusement il est partiellement annulé sur les espaces naturels remarquables de la Coudoulière, versant boisé de la Renardière et du site patrimonial du fort, ainsi que ceux de Sainte Asile, de ce fait aujourd'hui intégralement protégés.
Ce jugement conforte ainsi la protection de sites que l'APE défend depuis des années contre l'urbanisation et pour lesquels elle a obtenu à chaque fois la condamnation de la commune.

A Sainte Asile, l'APE n'a pas attaqué le projet de réhabilitation de la propriété Fliche Berger, mais la création d'un nouveau parking et le classement en zone urbaine constructible d'une partie de ce site patrimonial. M. le Maire, considère que ce serait un simple problème « d'appellation » ou d'incompatibilité du projet avec le zonage UCb du PLU. En réalité, le jugement confirme l'illégalité de ce zonage UCb et de la constructibilité autorisée par le PLU sur ce site remarquable, car en infraction avec la loi Littoral.
Comme pour le domaine de l'Ermitage, vous pourrez bientôt constater que le classement du site de Sainte-Asile en zone protégée ne s'oppose pas à la restauration des bâtiments existants et à leur aménagement mais au contraire permettra la mise en valeur de ce site exceptionnel de notre patrimoine littoral.
Malheureusement, le jugement du Tribunal laisse ouverte la possibilité d'un étalement urbain excessif sur la presqu'île pour plus de 1000 habitants supplémentaires. Étalement urbain que l'APE combat depuis des années et continuera évidemment à combattre. Ainsi, l'APE n'a pas obtenu l'annulation de l'ouverture à l'urbanisation des zones militaires, en particulier de la Renardière et de Cépet, du déclassement en zone urbaine de la zone agricole Garonne au Pin Rolland et de la zone UBd de la Coudoulière. Pour cette dernière, l'APE n'a pas contestée sa constructibilité mais le caractère excessif des projets immobiliers prévus au cœur d'un quartier pavillonnaire, avec pour seul accès l'étroit chemin des Roses.

L'APE n'a pas non plus obtenu l'annulation de l'ouverture à l'urbanisation de la partie Est du vallon de Cavalas.

Pour ces raisons, l'APE a déposé un recours demandant l'annulation du PLU auprès de la cour administrative d'appel de Marseille.
L'APE souhaite rappeler que, sans « les rêves de chimères et le dogme ayatolesque » de ses membres et des Mandréens résidents et de passage qui ont soutenu ses actions et ses pétitions contre la bétonisation, le caractère exceptionnel de la presqu'île ne serait plus qu'un souvenir. Les joyaux de notre patrimoine comme l'Ermitage, la Coudoulière, Cavalas et Sainte Asile auraient été urbanisés sans avoir apporté de réponse au déficit chronique en logements sociaux de la commune !

Bien cordialement à vous toutes et tous.

Le Conseil d'administration de l'Association de protection de l'environnement et de l'amélioration de la qualité de vie de la presqu'île de Saint-Mandrier
www.ape83430.fr

ASSOCIATION - « **2020** » DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la dématérialisation des demandes de subvention, la Métropole a mis en ligne depuis le 29 juillet 2019 un portail « Vie Associative ». Les associations souhaitant faire des demandes pour 2020 devront désormais les déposer exclusivement via ce portail, aucun dossier papier ne sera traité.

Pour les associations ne disposant pas d'un outil informatique, un accompagnement physique sera prévu pour leur permettre d'être guidées pour l'accès et/ou la saisie du dossier à la Métropole.

En cas de besoin, elles pourront contacter le service vie associative au 04.94.46.73.74 – 04.94.93.83.76 ou par mail à vieassociative@metropoletpm.fr

Ma Commune a du **COEUR**

Cette année, aux côtés de 72 lauréats, la commune a de nouveau obtenu 3 cœurs pour le label "Ma commune a du cœur". La présence des défibrillateurs semi-automatiques privés et publics sur la commune, et pour certains en accès en extérieur, les formations aux premiers gestes de secours et à l'utilisation des défibrillateurs, la géolocalisation des appareils sur les sites dédiés, ont contribué à la validation des critères d'obtention.

Gageons que ces dispositifs de secours ne seront utilisés que pour la maintenance par nos services Techniques.

15ème édition du **Prix JEUNES** pour l'Environnement

«VIVONS LA NATURE EN VILLE»

Vous avez moins de 30 ans et vous souhaitez proposer des solutions pour mieux intégrer la nature en ville ?
La 15ème édition du Prix Jeunes pour l'Environnement EpE-LCI est faite pour vous !

VIVONS LA NATURE EN VILLE ! Proposez vos solutions pour demain.
La nature et la ville sont au cœur de l'actualité en 2020, une année décisive pour le climat et la biodiversité. Comment les villes de demain assureront-elles bien-être et santé à tous les citadins ? De nombreux défis restent à relever afin de transformer nos conditions de vie en ville.

L'EpE et le média LCI vous invitent à proposer des solutions qui favoriseront une meilleure intégration des services écologiques que procure la nature dans les milieux urbains pour faire face au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et aux pollutions. Vos solutions permettront de répondre à une ou plusieurs questions suivantes : la nature en ville pour qui, où, comment, pourquoi…

Soyez créatifs, positifs, persuasifs ! Envoyez votre candidature avant le 23 mars 2020.
Modalités et règlements : http://www.epe-asso.org/prix-epe-lci-2020/

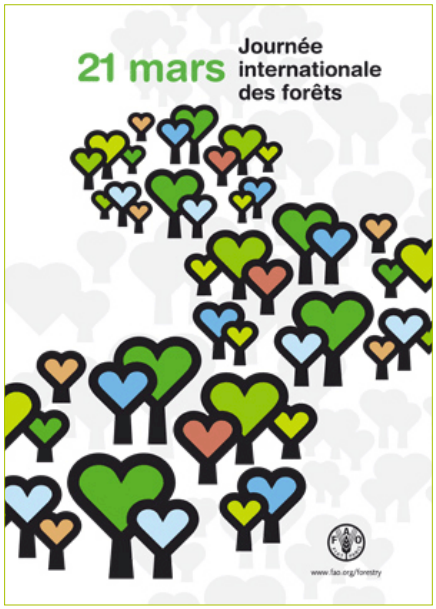

Journée Internationale des **FORÊTS**

Le 21 mars 2020, la journée internationale des forêts vous est proposée en autonomie.

La Nature en mode Phoenix, suite à l'incendie de cet été 2019 et les plantations de novembre, réserve de belles surprises de pousses et repousses.
Il vous est proposé de vous promener sur les sites des plantations, de vos plantations, des zones de post-incendie, pour apprécier l'aspect, la hauteur des plants, leur santé et développement.

Une fiche de suivi de plants vous est proposée en téléchargement sur le site www.ville-saint mandrier.fr. N'hésitez pas à la compléter, faire un selfie avec le plant et à l'envoyer par mail à nature83430@stmandrier.fr.
Préparez votre promenade avec une bouteille d'eau, un centimètre, un crayon et refaites les renforts en cailloux des plants.
Bonne escapade, bonne observation de cette Nature Phoenix.

Catherine **DEFAUX**
Adjointe au Maire chargée de la Jeunesse, de la Santé publique et de l'Environnement

LIBRE EXPRESSION

Le mot de l'opposition

Les membres de la liste « Pour Mieux Vivre Tous Ensemble à Saint-Mandrier » remercient les fidèles lecteurs du Mandréen qui nous ont suivi pendant ces 6 dernières années avec plus de 60 « libre expression » sur les sujets d'actualité concernant la vie de la commune.
A la seule exception du conseil municipal qui s'est réuni le soir de l'incendie du 29 juillet 2018, jour fatidique où nous étions en train de veiller à éteindre les derniers foyers du feu qui a ravagé notre forêt ou alors éloignés de la presqu'île, au moins un des membres de la liste PMVTE était présent aux 54 conseils municipaux de la mandature. Nous avons persévéré malgré les propos inamicaux systématiques du Maire lors de nos interventions et propositions.
Le 15 mars prochain, vous élirez le nouveau conseil municipal qui gérera la commune pour les 6 prochaines années. Certains d'entre nous sont engagés comme candidats pour une gestion plus harmonieuse de la commune où chaque Mandréenne, chaque Mandréen sera écouté. Votez pour faire entendre votre voix.
A très bientôt donc ! Amicalement.

Les élus "Pour Mieux Vivre Tous Ensemble à Saint-Mandrier" : Bruno Coiffier, Raoul Papinio, Severyn Levy, François Cornu.

DROIT DE RÉPONSE :
Comment peut-on mentir à ce point ? Qu'un conseiller municipal soit absent lors d'un conseil, cela peut arriver, personnellement cela n'a jamais été mon cas.
Écrire pour se justifier « nous étions en train de veiller à éteindre les derniers foyers du feu » alors que la plupart des élus d'opposition étaient en vacances et que 100 pompiers étaient encore sur place à l'heure du conseil, c'est vraiment prendre les Mandréens pour des imbéciles !
Mais le pire, c'est de n'avoir pas eu une pensée pour la commune qui venait de payer un lourd tribut et pour ses collègues conseillers municipaux de la majorité, pour le CCFF et pour les bénévoles qui eux étaient sur le terrain, quelquefois au contact du feu.
Pas un message, pas un mail pour assurer du soutien des élus de l'opposition. Rien !
Quant à l'attitude de M. COIFFIER au cours des conseils municipaux de cette mandature, elle peut se résumer par une agressivité systématique à mon encontre, des propos détestables envers un de nos collègues handicapé, une absence de propositions. Les comptes rendus du conseil municipal ainsi que le public y participant peuvent en témoigner.

Le **Maire**
Gilles **VINCENT**

Club **VIDÉO** :

PREMIER JOUR DE TOURNAGE POUR L'ÉQUIPE !

Le jeudi 13 février, l'après-midi, les élèves du club vidéo ont commencé le tournage d'un film sur l'environnement réalisé et joué par les collégiens.

Sous la direction de M. Donon, parent d'élève, et M. Mancini, professeur, le tournage a commencé au théâtre Marc Baron et d'autres journées sont à prévoir en extérieur.
Les quatre acteurs choisis après un casting - Jade L., Ninon V., Maxime F. et Nino D. - étaient présents, habillés et maquillés pour ce tournage.
Le film sera présenté dans plusieurs festivals de films scolaires.
Le collège remercie la Mairie pour la mise à disposition du théâtre Marc Baron.

Florence **CHAFFANEL**

Le CNSM organise un **CRITÉRIUM** le mercredi 11 mars

Le Critérium est un dispositif d'initiation à la régate de niveau départemental et concerne différentes pratiques, dont l'Optimist.

Il s'agit, pour les enfants, d'un premier contact avec la compétition. Ils courent avec des règles simplifiées, les RIR.
Les courses ont lieu le mercredi après-midi, les coureurs disputent 4 à 5 manches.

Le Centre Nautique de Saint-Mandrier participera avec une dizaine de coureurs, entre 7 et 12 ans.

Pour toute information : contact@saint-mandrier.fr "

Les inscriptions aux **STAGES** de catamaran et d'Optimist pour les vacances d'avril sont ouvertes !

OPTIMIST (dès 7 ans)

- du 13/04 au 17/04 : de 9 h 30 à 12 h
- du 20/04 au 24/04 : de 9 h 30 à 12 h

CATAMARAN (dès 11 ans)

- du 13/04 au 17/04 : de 14 h à 16 h 30
- du 20/04 au 24/04 : de 14 h à 16 h 30

NOUVEAU : Réservez sur Internet !
www.cn-saintmandrier.fr/reserver

Informations :
www.cn-saintmandrier.fr
Tél : 07 68 01 86 15 - contact@cn-saintmandrier.fr "

LA RECETTE DE L'ERMITAGE

Terrine de jarret de porc aux **FÈVES**

Pour 6 personnes. Préparation : 35 mn - Cuisson : 2h15 mn - repos 24h.

Ingrédients :
- 2 jarrets de porc demi-sel
- 150 à 200 g de fèves de L'Ermitage
- 1 grosse carotte
- 1 oignon de L'Ermitage
- 1 branche de céleri
- 1 bouquet garni de L'Ermitage
- 1 petit bouquet de persil de L'Ermitage
- 5 cl de vinaigre blanc
- 8 grains de poivre noir, sel

- La veille, faites tremper les jarrets de porc dans de l'eau froide et laissez reposer toute une nuit.
- Le jour même, rincez-les et mettez-les dans un faitout avec le poivre, l'oignon émincé, le persil, le bouquet garni. Baissez le feu laissez mijoter 2 h à couvert.

- Ajoutez dans le faitout, 20 mn avant la fin de la cuisson de la viande, la carotte pelée et coupée en rondelles, le céleri coupé en tronçons. Puis faire blanchir les fèves 10 mn à l'eau bouillante salée, rincez à l'eau froide, égouttez-les.
- Récupérez, lorsqu'elle est cuite, la viande et la garniture à l'écumoire. Jetez le bouquet et les queues du persil, Laissez refroidir.
- Versez le vinaigre dans le bouillon, portez sur feu vif jusqu'à obtenir 30 cl de liquide. Assaisonnez en fin de cuisson.
- Récupérez la chair des jarrets en l'effilochant. Tapissez une terrine de 2 épaisseurs de film étirable, en le laissant dépasser largement. Remplissez-la en alternant la viande, les légumes et les feuilles de persil. Versez le bouillon réduit et laissez refroidir.
- Rabattez le film sur le dessus. Réservez 12 h au frais avant de déguster.

Bon appétit !

Essor **ÉCONOMIQUE**

JEAN-MARC MARNEIX
Thérapeute médium - Soins énergétiques
Déblocages et nettoyages vibratoires

Consultation sur RDV en cabinet ou à distance.
Résidence Cap soleil - Bât i Lou pitchoun

Tél : 06 09 53 87 91
www.jeanmarcmarneix.fr

BéA SUN
Aide et maintien à domicile

Béatrice ANXIONNAZ, vous propose : Travaux ménagers, courses, préparation et aide aux repas, accompagnement lors d'activités diverses, aide administrative et informatique, petit jardinage, soins et promenades des animaux de compagnie.
Tél : 06 17 51 43 81 - beasun2@free.fr

FIGURES du village

Les figures du village vous donnent rendez-vous le samedi 28 mars 2020 à 12 h 30, sous le kiosque de la place des Résistants, pour la découverte de la photographie qui met en lumière « Les Garagistes » : Gabriel REMAY et Yannick SAULNIER.

Vous pourrez retrouver leur photo durant tout un mois sous le kiosque ou sur notre page Facebook fédération cavalas.

La **FÉDÉRATION CAVALAS**

Sur la photo d'illustration ci-dessus, vous pouvez voir les « Gymnastes volontaires » Andrée MACE (en noir et blanc) et Arielle PAINDAVOINE (en couleur).

Rencontre avec **Arthur HOPFNER** Un week-end pour un roman

La fédération Cavalas est heureuse de compter dans ses rangs un écrivain talentueux et passionné, Arthur HOPFNER. Il nous transporte dans ses romans au travers de son personnage Jacques Mandrier.
Il a organisé un week-end riche en émotion afin de présenter son nouveau roman « QUIA ILLIS », et pour cela, il s'est entouré d'une équipe d'amis et d'artistes dans le but de faire découvrir son univers à ses lecteurs.

Voici ce qu'Arthur Hopfner a vécu :
« Le 1er février, près de 160 personnes sont arrivées de toute la France (Calais, Normandie, Bretagne, Pays basque, Paris, Haute Savoie, Alsace, Lorraine, les Landes, Auvergne, Cherbourg, Lyon, Provence), mais également de Suisse, de Belgique, de Londres, de Doha au Qatar et des Émirats pour assister à la découverte des nouvelles aventures de Jacques Mandrier.
De plus, ce qui semble incroyable est que près de 400 personnes avaient déjà commandé le livre sans en connaitre ni le titre ni l'histoire.
Étant limité en place j'ai du refusé plus de 100 personnes.
Le samedi 1er février, plus de 160 personnes sont venues découvrir la presqu'ile (tous les gîtes et chambres d'hôte du village étaient occupés).
Des personnes ont fait du covoiturage en partant de Saint-Malo, Rennes, Bordeaux, d'autres ont été prises en charge à Marignane, par d'autres lecteurs sans pour autant se connaître…
Alors ne voulant pas faire venir tout ce beau monde rien que pour le livre, j'ai voulu leur faire également découvrir le spectacle de « C Guyyy », le groupe de musique Cavalas Underground de Vincent Kourde, le talent de peintre de Wilfrid Krimpzer, de photographe de Pascal Merenco et de "pfeintre" de Johanne Merenco qui ont exposé leurs œuvres dans la salle des Fêtes.
Tout a débuté samedi 1er février à 12 h 30 au centre culturel Marc Baron autour d'un buffet puis vers 15 h, dans la salle de spectacle, le concert de Cavalas Underground a transporté les spectateurs dans un univers qui leur est propre. Vers 17 h, le spectacle "C Guyyy !" transportait les gens du rire aux larmes, de la tendresse à « l'amiterie » et vers 19 h 30 la découverte du livre en chanson inédite de Jacques Mandrier « QUIA ILLIS »...
Vers 20 h, nous sommes retournés dans la salle des Fêtes pour la séance de dédicaces autour d'une paëlla merveilleuse.
Un 1er février qui restera pour beaucoup d'entre nous, gravé dans nos mémoires. »

La **FÉDÉRATION CAVALAS**